

18.12.2008 – 09:30 Uhr

SRG SSR idée suisse plafonne les effectifs, dégage un train d'économies supplémentaires et soutient l'assainissement de sa Caisse de pension

Bern (ots) -

Au vu de la situation financière tendue et des sombres perspectives conjoncturelles, le Conseil d'administration SRG SSR a décidé de plafonner le nombre de ses postes en 2009 au niveau budgété pour 2008. Il a en outre adopté un train de mesures supplémentaires qui devraient dégager des économies de près de CHF 20 millions jusqu'en 2010. Par ailleurs, le Conseil d'administration soutient l'assainissement de la Caisse de pension SRG SSR.

Depuis 2000, le produit de la redevance ne génère pas de moyens supplémentaires pour SRG SSR idée suisse, compte tenu du renchérissement. Suite à cette situation et aux investissements que l'on ne peut reporter, les comptes de SRG SSR sont grevés d'un déficit structurel dans le plan à moyen terme. A ceci s'ajoutent d'autres problèmes engendrés par la crise mondiale financière et conjoncturelle : les recettes publicitaires ont enregistré un recul au cours de l'année et seront plus basses que prévues. La hausse des charges du personnel, de leur côté, est supérieure aux estimations, le renchérissement inattendu enregistré fin octobre 2008 se soldant par un accroissement de la masse salariale 2009 de 2,8%.

Au vu de ces différents constats, le Conseil d'administration SRG SSR a arrêté les mesures suivantes sur la base des propositions du directeur général et du Comité de direction :

- Les effectifs SRG SSR pour l'année 2009 sont plafonnés au niveau budgété pour 2008.
- En plus des programmes d'économies en cours (CHF 100 millions par an jusqu'en 2010), SRG SSR réalise un paquet d'économies supplémentaires de près de CHF 20 millions. Ces économies concernent l'immobilier, les contrats et la Direction générale et n'ont aucune influence directe sur l'offre du programme.

A l'instar d'autres caisses, par suite de la crise financière et de l'effondrement des bourses mondiales, la Caisse de pension SRG SSR (CPS) affiche un découvert et doit, conformément aux statuts, faire l'objet d'un assainissement. Le taux de couverture actuel d'environ 90% correspond à un découvert de CHF 170 millions. Le Conseil d'administration a par conséquent adopté, à l'intention du Conseil de fondation de la CPS, des mesures d'assainissement prises en charge par l'employeur passant par une baisse de la rémunération des avoires et une hausse des cotisations. Il est prévu que SRG SSR, en sa qualité d'employeur, participe à ces mesures dans une proportion supérieure à celle des assurés.

Contact:

Max Gurtner, Chef Communication d'entreprise SRG SSR idée suisse,
Tél. 031 350 92 30